

Animations commerciales et artisanales de centre-ville - Conventions avec les associations commerciales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal de Besançon avait autorisé, dans sa séance du 23 juin 1997, le service Economie - Emploi - Tourisme - Commerce - Artisanat de la Ville de Besançon à assurer la conduite des animations commerciales et artisanales de centre-ville.

Deux conventions ont été signées, avec les partenaires concernés, au cours du second semestre 1997. Elles visaient à organiser la rencontre des Terroirs Gourmands et les Marchés de Noël autour d'un groupe de pilotage.

Elles ont donné lieu pour chacune d'entre elles à un rendu qualitatif et quantitatif, ainsi qu'à un bilan comptable.

La première manifestation a dégagé un bénéfice de 20 000 F, sur un budget de 350 000 F. Ce bénéfice a été reporté sur l'opération suivante, les marchés de Noël, qui pour un budget de 1 200 000 F a fait l'objet d'un déficit de 2 500 F TTC.

Pour l'année 1998, deux manifestations nécessitant la mise en place d'un budget conséquent sont d'ores et déjà programmées et vont être organisées sur le centre-ville de Besançon dans le courant du second semestre de l'année 1998 :

- Terroirs Gourmands, en septembre sur l'esplanade de Granvelle,
- Marchés de Noël, en décembre dans le centre-ville.

D'autres manifestations pourront éventuellement avoir lieu.

Afin d'organiser la cohérence de toutes ces actions en les fédérant, et garantir une vision d'ensemble à l'échelle de la Ville, il est proposé que le service Economie - Emploi - Tourisme - Commerce - Artisanat de la Ville de Besançon assure la coordination et le pilotage des animations commerciales.

Cette fédération permettra de renforcer l'impact de celles-ci et de réduire les coûts généraux en faisant des économies d'échelle significatives.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider la conduite des opérations d'animations commerciales et artisanales par la Ville de Besançon (Service Economie- Emploi-Tourisme-Commerce-Artisanat),
- autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires à l'organisation de ces manifestations.

«M. BONNET : Monsieur le Maire, vous n'avez jamais répondu à la demande des commerçants et habitants de Rivotte, demande qui a été à plusieurs reprises réitérée, de pouvoir réaliser un marché du dimanche ouvert aux métiers d'art dans le quartier Rivotte dans la mesure où on est dans une logique aussi avec CHORUS de revitalisation en particulier du quartier Saint-Jean et que cela se limite pour l'instant je crois à des travaux dans un bâtiment pour créer un atelier. Pourriez-vous répondre à cette question sur le marché du dimanche ouvert aux métiers d'art à Rivotte ?

M. LE MAIRE : Je pense qu'il faut renvoyer cela à la commission qui en a la compétence. Je dirais qu'en matière de manifestations commerciales du dimanche, on a commencé à agrandir le cercle important de ces animations et je crois aussi qu'il faut quand même aller doucement. On a ouvert il y a quelque temps Planoise, la place Cassin, la Grette récemment, on a Clairs-Soleils de temps à autre, donc tout cela s'ajoute et d'une façon générale les commerçants sont assez satisfaits de ce genre d'activité. C'est possible sans doute sur Rivotte, il faudrait l'étudier quand même à mon avis d'un peu plus près à moins qu'on l'ait déjà fait.

M. BONNET : La question a été posée il y a très longtemps et elle a été posée à nouveau au moment de l'ouverture du tunnel, ce qui est quand même relativement ancien.

M. LE MAIRE : On avance lentement, c'est vrai. Cela n'a pas été vu dans votre commission ?

M. JEANNEROT : On est prêt -et je ne veux pas engager mon successeur- mais je pense que la commission est tout à fait disposée à examiner l'ensemble des suggestions qui peuvent être faites, à la réserve près, M. le Maire l'a indiqué, qu'il est relativement difficile aussi de multiplier le nombre des marchés car cela mobilise les services d'intendance. En conséquence, je crois que cela mérite un examen très attentif.

M. LE MAIRE : C'est vrai, il y a aussi une réticence des forains qui ne peuvent pas être partout à la fois».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Economie - Emploi - Tourisme - Commerce - Artisanat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 30 juin 1998.